

ANNEXE IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS « Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie »

Épreuves		Coeff	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, voie professionnelle continue dans un établissement non habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement public non habilité ou une section d'apprentissage non habilitée, voie de l'enseignement à distance	
			Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Langue vivante étrangère A	U1	2	CCF	2 situations d'évaluation	CCF		Ponctuelle orale	30 min 15 min
E2 Environnement professionnel Commune aux trois options	U2	3	Ponctuelle Écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 h
E3 Environnement scientifique et technologique Commune aux trois options	U3	4	CCF	1 situation d'évaluation	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 h
E4 Épreuve professionnelle		(10)					Ponctuelle Pratique	6 h
Sous épreuve : Techniques professionnelles Commune aux trois options	U41	6	CCF	1 situation d'évaluation	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Pratique	3 h
Sous épreuve : Mise en œuvre opérationnelle Spécifique de chaque option	U42	4	CCF	1 situation d'évaluation	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Pratique	3 h
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques Spécifique de chaque option	U5	4	Ponctuelle Écrite	4 h	Ponctuelle Écrite	4 h	Ponctuelle Écrite	4 h
E6 Soutenance du projet Commune aux options management et cosmétologie ; spécifique de l'option formation - marques	U6	5	Ponctuelle Orale	40 min	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Orale	40 min
Épreuve facultative Langue vivante : LVE.B	UF1		Orale	20 min	Orale	20 min	Orale	20 min

ANNEXE V

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E1 – Langue vivante étrangère (LVE) U1

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de l'oral
- production et interaction orales

Contrôle en cours de formation

Deux situations d'évaluation de poids équivalent

Première situation d'évaluation

Évaluation de la compréhension de l'oral : durée 30 minutes maximum sans préparation, au cours du deuxième trimestre de la deuxième année.

Organisation de l'épreuve

Les enseignants organisent cette situation d'évaluation au cours du deuxième trimestre, au moment où ils jugent que les étudiants sont prêts et sur des supports qu'ils sélectionnent. Cette situation d'évaluation est organisée formellement pour chaque étudiant ou pour un groupe d'étudiants selon le rythme d'acquisition en tout état de cause avant la fin du second trimestre. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux étudiants et aucun rattrapage n'est prévu.

Déroulement de l'épreuve

Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. On veillera à ce qu'il ne présente pas de difficulté particulière.

Trois écoutes espacées de 2 minutes d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte par écrit ou oralement en français.

Longueur des enregistrements

La durée de l'enregistrement n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent.

Le professeur peut également choisir d'évaluer les étudiants à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excèdera pas 3 minutes pour les deux documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports

Les documents enregistrés, audio ou vidéo, seront de nature à intéresser un étudiant en STS sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer, à titre d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à la sécurité et à la santé au travail, à la vie en entreprise; à la formation professionnelle, à la prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable etc. Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, émissions de radio, extraits de documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu. En effet, ces derniers, parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite, compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

Seconde situation d'évaluation

Évaluation de la production orale en continu et de l'interaction au cours du deuxième et du troisième trimestre de la deuxième année (durée 15 minutes maximum + 30 minutes de préparation maximum)

1. Expression orale en continu : présentation personnelle du candidat, et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (5 minutes environ)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques appropriés illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnant les documents iconographiques (légende de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excédera pas 250 mots. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers du dossier.

Le candidat enchaînera brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) et présentation structurée des documents (trois ou quatre minutes environ) en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (cf. définition du niveau B2 Cadre européen commun de référence pour la production orale en continu). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ

2. Expression orale en interaction (10 minutes environ) :

Au cours de l'entretien qui suivra, l'examineur s'attachera à permettre au candidat de préciser certains points, d'en aborder d'autres qu'il aurait omis. Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes environ.

Épreuve ponctuelle

Les modalités de passation de l'épreuve, la définition de la longueur des enregistrements et de la nature des supports pour la compréhension de l'oral ainsi que le coefficient sont identiques à ceux du contrôle en cours de formation.

Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

Modalités : Cf. Première situation d'évaluation du CCF.

Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes. Cf. Deuxième situation d'évaluation du CCF.

E2 - Environnement professionnel

Finalité et objectifs

L'épreuve a pour but de vérifier :

- la capacité à appréhender un contexte professionnel,
- les connaissances relatives aux entités commerciales du secteur,
- l'aptitude à concevoir une adaptation à un contexte défini.

Contenu

L'épreuve « Environnement professionnel » permet d'évaluer tout ou partie des compétences du groupe de compétences communes suivantes :

E2	<p>C2.1.1. Caractériser la situation donnée C2.2.1. Promouvoir l'image, les valeurs, la stratégie de la marque, de l'entreprise C2.2.2. Communiquer à l'écrit et à l'oral C2.2.4. Evaluer l'efficacité de la communication, proposer des actions correctives C3.3.1. Analyser le contexte professionnel local, européen... en vue d'adaptation, d'évolution C3.3.2. Mettre en place un travail en synergie avec le personnel de l'entreprise et avec d'autres professionnels</p> <p>Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées en particulier :</p> <p>C1.1.1. Identifier les besoins et les attentes des publics</p>
----	--

Les savoirs associés suivants peuvent être mobilisés et évalués :

- Environnement esthétique ;
- Méthodes et moyens de communication ;
- Promotion et communication commerciale ;
- Culture économique juridique et managériale ;
- Environnement de travail : un outil stratégique.

Les savoirs associés « Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques » peuvent être mobilisés

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'aptitude à exploiter des documents, à élaborer des supports d'information, à justifier des choix technologiques ;
- les connaissances nécessaires à la compréhension des comportements, des pratiques liés à l'environnement professionnel ;
- l'aptitude à dégager les composantes d'une situation, à les situer dans leur contexte et à les gérer de façon rigoureuse et scientifique ;
- la capacité à réaliser des contenus, à analyser et interpréter des résultats obtenus ;
- la maîtrise de la méthodologie de projet.

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite

Durée : 3 heures

Coefficient 3

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est notamment demandé aux candidats :

- d'identifier et d'analyser les différents aspects du problème posé ;
- de présenter les réponses existantes ou possibles qui prennent en compte l'environnement professionnel, ses richesses et ses contraintes.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 3 heures et est affectée d'un coefficient 3.

Elle est organisée en fin de première année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs chargés des enseignements concernés et dans toute la mesure du possible de professionnel(s).

E3 - Environnement scientifique et technologique

Finalité et Objectifs

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques constituant le cadre de référence des activités professionnelles ;
- l'aptitude à mobiliser les connaissances dans une situation professionnelle définie ;
- la qualité de la réflexion et du raisonnement scientifique ;
- la rigueur et l'efficacité de l'expression écrite.

Contenu

L'épreuve « Environnement scientifique et technologique permet d'évaluer tout ou partie des compétences du groupe de compétences communes suivantes :

E3	C1.1.3. Concevoir de nouveaux protocoles de soin et de vente C3.1.1. Optimiser les fonctions et l'organisation des locaux professionnels C3.1.2. Adapter les évolutions de services de prestations au contexte organisationnel C3.2.2. Mettre en œuvre la démarche qualité, la politique du développement durable C1.2.1. Intégrer les pratiques et technologies innovantes dans un cadre national, européen, international C2.2.3. Communiquer en langue étrangère Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées en particulier : C1.1.1. Identifier les besoins et les attentes des publics
----	--

Les savoirs associés suivants peuvent être mobilisés et évalués :

- Physique appliquée,
- Chimie appliquée,
- Produit cosmétique,
- Biologie appliquée,
- Culture économique juridique et managériale ;
- Environnement de travail : un outil stratégique.

Les savoirs associés « Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques » et « Environnement esthétique » pourront être mobilisés.

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à une bonne compréhension du domaine professionnel et l'aptitude à les mobiliser ;
- l'aptitude à exploiter des documents, à élaborer des supports d'information, à justifier des choix technologiques ;
- l'aptitude à la réflexion et au raisonnement scientifique ;
- la maîtrise du vocabulaire scientifique, technique, économique et juridique ;
- la capacité à analyser et interpréter des résultats obtenus.

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient 4

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats :

- d'identifier et d'analyser les différents aspects du problème posé ;
- de présenter les réponses existantes ou possibles qui prennent en compte l'environnement professionnel, ses richesses et ses contraintes.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 4 heures et est affectée d'un coefficient 4.

Elle est organisée en fin de première année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs chargés des enseignements concernés et dans toute la mesure du possible de professionnel(s).

E4 - Épreuve professionnelle

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des techniques, l'autonomie dans leur réalisation, les connaissances technologiques, les qualités d'organisation et la capacité à inscrire ses actions dans une situation complexe.

Elle se décompose en deux sous épreuves U41 et U 42.

U41 - Techniques professionnelles Épreuve commune aux trois options

Finalités et objectifs

La sous-épreuve « techniques professionnelles » a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Mise en œuvre de techniques esthétiques *dont obligatoirement celles relevant des techniques de bronzage* ;

- Évaluation esthétique des produits cosmétiques ;
- Capacité à appréhender la stratégie de la marque et/ou de l'entreprise ;
- Traitement de la demande et analyse du besoin en lien avec l'offre de prestations et de services ;
- Aptitude à prendre en compte des innovations pour proposer des évolutions ;
- Aptitude à s'inscrire dans une démarche qualité.

Contenu

La sous épreuve « **Techniques professionnelles** » permet d'évaluer tout ou partie des compétences du groupe de compétences communes suivantes :

E41	C1.1.1. Identifier les besoins et les attentes des publics C1.1.2. Réaliser, en expert, des prestations esthétiques performantes et innovantes C1.1.4. Mettre en œuvre des techniques esthétiques et cosmétiques comparatives C1.1.5. Évaluer les résultats d'une prestation, la satisfaction de la clientèle C1.3.1. Identifier le profil client C1.3.2. Sélectionner les solutions adaptées C1.3.3. Argumenter les solutions retenues Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées.
-----	---

Elle porte sur les savoirs associés suivants qui peuvent être mobilisés et évalués :

- Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques ;
- Environnement esthétique.

Les savoirs associés « Le produit cosmétique », « Biologie appliquée » peuvent être mobilisés *ainsi que ceux relatifs à la physique appliquée et à l'environnement économique et juridique dans la mesure où ils concernent les rayonnements UV et leur utilisation.*

Critères

L'évaluation porte sur :

- le choix justifié des produits, des appareils, des techniques et l'adaptation des propositions et des réalisations à la situation ;
- la maîtrise des techniques et de l'utilisation des matériels et la qualité du résultat obtenu ;
- les qualités organisationnelles (gestion des équipements, des locaux et des personnels) ;
- le respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- la rigueur de l'analyse ;
- la pertinence de l'argumentation ;
- la mobilisation de connaissances scientifiques, technologiques, économiques, juridiques ;
- la maîtrise de moyens de communication variés (visuels, informatiques,...).

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve pratique

Durée : 3 heures

Coefficient 6

Pour une situation professionnelle donnée, il peut être demandé au candidat :

- d'appréhender une situation et son contexte ;
- de mettre en œuvre des techniques esthétiques ;
- de concevoir des supports de communication et de promotion ;
- de proposer et justifier ses choix.

L'épreuve s'appuiera sur des ressources documentaires.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 3 heures et est affectée d'un coefficient 6.

Elle est organisée en fin de première année pour les options cosmétologie et formation-marque et au cours de la deuxième année pour l'option management.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs chargés des enseignements dont au moins un professeur de pratique esthétique ou un professionnel.

**U42- Mise en œuvre opérationnelle
sous épreuve spécifique de chaque option
Management, Formation - Marque(s), Cosmétologie**

**U42 - Mise en œuvre opérationnelle
option MANAGEMENT**

Finalité et objectifs

La sous-épreuve a pour objectif de vérifier :

- la capacité à analyser des situations de gestion caractéristiques des entreprises ou entités commerciales, ayant pour activité principale la vente de produits et/ou de services auprès d'une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- la maîtrise des savoirs et des techniques de gestion administrative et financière et celle des ressources humaines ;
- la capacité à intégrer les approches organisationnelles, juridiques et quantitatives dans les solutions aux problèmes à résoudre.

Elle permet plus particulièrement de vérifier l'aptitude du candidat à :

- prendre des décisions et mettre en œuvre des solutions adaptées au contexte commercial identifié ;
- mettre en œuvre des compétences appliquées à des situations professionnelles réelles en s'appuyant sur les technologies commerciales ;
- organiser, agir et travailler en équipe.

Contenu

La sous-épreuve « **Mise en œuvre opérationnelle – MANAGEMENT** » permet d'évaluer tout ou partie des compétences **CSI : Gérer l'entreprise**

U42 Management	<p>S.1.1.1. Gérer la trésorerie de l'entreprise, suivre le cycle d'exploitation S.1.1.2. Gérer les produits et les matériels S.1.1.3. Recruter les personnels S.1.1.4. Encadrer l'équipe S.1.1.5. Évaluer l'atteinte des objectifs</p> <p>Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées. L'ensemble des savoirs associés de l'option Management peut être mobilisé.</p>
-------------------	---

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur :

- la pertinence des analyses conduites et celle des solutions proposées ;
- le choix justifié des priorités proposées ;
- la faisabilité de la proposition ;
- l'appropriation des méthodes de gestion et d'évaluation ;
- la maîtrise des outils de gestion, d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Forme ponctuelle

Sous épreuve pratique

Durée 3 h

Coefficient 4

À partir d'éléments documentaires textuels et chiffrés illustrant une ou plusieurs situations de gestions relatives à une entreprise ou entité commerciale, il peut être demandé au candidat :

- de réaliser une analyse sous forme de tableaux, de graphiques, de note, de rapport ;
- d'élaborer la solution calculée d'un problème de gestion quantitative ;
- de présenter ou renseigner un état comptaible ;
- d'interpréter des données ou des résultats relatifs à la situation proposée ;
- de résoudre un problème de gestion des ressources humaines.

Les investigations, réalisations se feront avec l'outil numérique.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 3 heures et est affectée d'un coefficient 4.

Elle est organisée en fin de seconde année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel à un binôme de correcteurs composé de professeurs chargés de l'enseignement de l'option et dans toute la mesure du possible d'un professionnel.

U42 - Mise en œuvre opérationnelle option Formation - Marques

Finalité et objectifs

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier :

- les conception et mise en œuvre d'actions dans le cadre de la stratégie commerciale ;
- la production de documents professionnels, techniques ;
- l'animation d'équipe.

Contenu

La sous-épreuve « **Mise en œuvre opérationnelle – Formation - Marque(s)** » permet d'évaluer tout ou partie des compétences de CS2 suivantes :

U42 Formation - Marque(s)	S.2.1.1. Caractériser les interlocuteurs, les situations de vente, les contextes S.2.1.2. Conduire les actions S.2.1.3. Evaluer les actions conduites S2.1.4. Assurer le relais entre les dépositaires et l'entreprise Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées. L'ensemble des savoirs associés de l'option Formation - Marque(s) peut être mobilisé.
---------------------------------	---

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur :

- la vision d'une politique globale d'animation ;
- le choix justifié des moyens de communication ;
- le développement d'argumentaires de vente ;
- les qualités organisationnelles ;
- la pertinence des documents support produits ;
- la maîtrise des outils de communication ;
- la conception d'outil d'évaluation ;
- la prise de recul ;
- l'adaptation des propositions et des réalisations à la situation ;
- la rigueur de l'analyse ;
- la pertinence de l'argumentation ou de la synthèse.

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve pratique

Durée : 3 heures

Coefficient 4

Pour une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat de :

- prendre en compte le contexte ;
- adapter un protocole ;
- communiquer de manière adaptée ;
- réaliser des supports ;
- réaliser une ou des démonstrations, des animations ;
- évaluer des opérations mises en place ;
- rendre compte des résultats obtenus.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 3 heures et est affectée d'un coefficient 4.

Elle est organisée en fin de seconde année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel à un binôme de correcteurs composé de professeurs chargés de l'enseignement de l'option et dans toute la mesure du possible d'un professionnel.

U42 - Mise en œuvre opérationnelle option COSMÉTOLOGIE

Finalité et objectifs

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- élaboration et mise au point de protocoles opératoires ;
- évaluation cosmétique ;
- fabrication, contrôles.

Contenu

La sous-épreuve « **Mise en œuvre opérationnelle - COSMÉTOLOGIE** » permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales **CS3 suivantes** :

U42 Cosmétologie	S3.1.2. Adapter tout ou partie d'un protocole expérimental (formulation, fabrication, contrôle en accord avec les BPF et BPL) S3.2.1. Réaliser une formulation S3.2.2. Réaliser un contrôle des caractères physico-chimiques de la matière première, du produit S3.3.1. Appliquer le protocole adapté S3.3.2. Exprimer et interpréter les résultats S3.3.3. Transmettre les conclusions et alerter sur les risques, anomalies S3.4.2. Mettre en œuvre un protocole de test Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées. L'ensemble des savoirs associés de l'option Cosmétologie peut être mobilisé.
-----------------------------	---

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur :

- le choix justifié des produits, des appareils, des techniques ;
- la maîtrise des techniques et la qualité du résultat obtenu ;
- l'utilisation conforme des appareils de mesures ;
- l'adaptation des propositions et des réalisations à la situation ;
- le respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- les qualités organisationnelles ;
- la rigueur de l'analyse ;
- la pertinence de l'argumentation ou de la synthèse ;
- l'analyse critique des résultats ;
- la pertinence de la forme du compte rendu (visualisation des résultats).

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve pratique

Durée 3 heures

Coefficient 4.

À partir de tout ou partie de cahier des charges, ou autre document, il peut être demandé au candidat :

- fabriquer, contrôler, tester un produit ;
- adapter un protocole ;
- rendre compte des résultats obtenus.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 3 heures et est affectée d'un coefficient 4.

Elle est organisée en fin de seconde année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les sujets, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel à un binôme de correcteurs composé de professeurs chargés de l'enseignement de l'option et dans toute la mesure du possible d'un professionnel.

E 5 - Conseil et expertise scientifiques et techniques

Épreuve spécifique de chaque option : Management, Formation - Marques, Cosmétologie.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve «Conseil et expertise scientifiques et techniques» a pour objectif de vérifier :

- l'interprétation d'une demande (marketing, formation...);
- la pertinence de la prise en compte du contexte, des caractéristiques des produits et de la marque, du plan d'action...;
- l'adéquation des choix avec le cahier des charges, le contexte...;
- la conformité aux réglementations et normes diverses;
- les connaissances scientifiques et techniques et l'aptitude à les mobiliser;
- l'aptitude à la réflexion et au raisonnement scientifique;
- la maîtrise du vocabulaire scientifique et technique.

Contenu

E 5 - Conseil et expertise scientifiques et techniques Management

E5 Management	<p>L'épreuve permet d'évaluer les compétences spécifiques :</p> <p>S1.2.1. Élaborer et suivre le projet d'exploitation, le business plan, le <i>PROCESS</i> de travail</p> <p>S1.2.2. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication</p> <p>S1.2.3. Évaluer les opérations promotionnelles</p> <p>Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées.</p> <p>Elle porte sur les savoirs associés de l'option Management qui peuvent être mobilisés et évalués.</p> <p>L'épreuve peut mobiliser les savoirs associés du groupe de compétences communes.</p>
--------------------------	---

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- élaboration du projet d'exploitation et/ou du *business plan* ;
- formulation des propositions d'actions ;
- conception et élaboration des outils de communication ;
- développement de la relation de services.

E 5 - Conseil et expertise scientifiques et techniques Formation - Marques

E5 Formation - Marque(s)	<p>L'épreuve permet d'évaluer les compétences spécifiques :</p> <p>S2.2.1. Préparer, organiser une action de formation</p> <p>S2.2.2. Concevoir des démonstrations de techniques</p> <p>S2.2.3. Adapter l'action de formation à l'international</p> <p>Toutes les compétences du groupe de compétences communes peuvent être mobilisées.</p> <p>Elle porte sur les savoirs associés de l'option Formation - Marque(s) qui</p>
---	---

	peuvent être mobilisés et évalués. L'épreuve peut mobiliser les savoirs associés du groupe de compétences communes.
--	--

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes : conception et préparation des actions de formation dans le respect de la politique de la marque en lien avec la R&D et le service marketing :

- création et actualisation de supports pour les actions d'animation et de formation ;
- conception de nouveaux protocoles, de nouveaux concepts.

E 5 - Conseil et expertise scientifiques et techniques Cosmétologie

E5 Cosmétologie	L'épreuve permet d'évaluer les compétences spécifiques : S3.1.1 Lire et interpréter la demande marketing : « cahier des charges » (« <i>story-board, brief</i> ») S3.1.3. Proposer de nouvelles gestuelles, de nouveaux concepts dans le cadre d'études prospectives S3.1.5 Proposer tout ou partie de méthodes afin d'optimiser le produit, la technique S3.3.3. Transmettre les conclusions et alerter sur les risques, anomalies... S3.4.3. Constituer les différents types de panels Elle porte sur les savoirs associés de l'option cosmétologie qui peuvent être mobilisés et évalués. L'épreuve peut mobiliser les savoirs associés du groupe de compétences communes.
--------------------	--

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- veille réglementaire, normative et technologique ;
- conception et validation de protocoles ;
- constitution du « dossier produit ».

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la pertinence et la précision du diagnostic ;
- la pertinence des solutions proposées ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la qualité de la réflexion ;
- la qualité de l'étude produite (rédaction, argumentation, mise en valeur de l'information...).

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier documentaire.

Le dossier documentaire est spécifique de chaque option, il peut contenir :

- des fiches techniques (produits, appareils, matériel)

- des protocoles (de soins, de contrôles qualité, d'évaluation, de fabrication...)
- des cahiers des charges
- des documents commerciaux, réglementaires, techniques, normatifs...
- des articles de revues, de recherche...

Pour un contexte donné, il est demandé au candidat :

- une analyse
- un développement d'explications, d'argumentaires
- la conception et la rédaction de protocoles, de « dossier-produit ». de plan d'actions, de vente, de prospection
- des propositions de solution en réponse à un problème de management
- une note d'aide à la décision
- une proposition innovante...

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs chargés des enseignements de l'option et dans toute la mesure du possible de professionnel(s).

E6 - Soutenance du projet

Finalité et objectifs

Elle a pour but de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles en lien avec l'option choisie :

- **Management** : gestion et développement d'une entreprise
- **Formation - Marque(s)** : information, animation, formation à visée de stimulation commerciale
- **Cosmétologie** : aide à la conception, au développement des produits et des services

Contenu de l'épreuve

L'épreuve E6 « Soutenance du projet » porte sur tout ou partie des compétences du groupe de compétences communes et sur les compétences de l'option choisie par le candidat.

E6 groupe des compétences communes	C1.2.2. Maîtriser les risques (humains, matériels, économiques...) liés aux innovations C2.1.2. Constituer une base documentaire C2.1.3. Élaborer des supports à visée stratégique C3.2.1. Contribuer à la veille réglementaire, scientifique et technologique
---	---

La compétence « C3.2.2. Mettre en œuvre la démarche qualité, la politique du développement durable » peut en outre être mobilisée.

E6 Management	S.1.3.1. Suivre la clientèle, la développer et la fidéliser S.1.3.2. Mettre en adéquation les attentes de la clientèle avec les objectifs de l'entreprise et les contraintes liées à la productivité S.1.3.3. Veiller au bon positionnement concurrentiel
------------------	---

E6 Formation - Marques	S2.3.1. Organiser le plan de prospection dans le respect de la politique commerciale de l'entreprise et dans l'objectif du développement du portefeuille clients S2.3.2. Développer le suivi du secteur sur un portefeuille clients S2.3.3. Rendre compte
------------------------------	---

E6 Cosmétologie	S3.1.4. Instruire la partie du dossier correspondant à son activité pour les dépôts et enregistrements nationaux, européens, internationaux S3.2.3. Assurer la transposition industrielle (<i>scale up</i>) S3.2.4. Développer la démarche qualité S3.2.5. Communiquer avec les laboratoires de formulation, de production S3.4.1. Définir un protocole de test en fonction du ou des <i>claims</i> S3.4.4. Assurer l'éducation et l'accompagnement du panel expert
--------------------	--

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la capacité à mettre en œuvre une démarche de projet ;
- la pertinence et le réalisme des propositions, leur argumentation, au regard des objectifs fixés et des moyens disponibles ;
- la capacité à mobiliser des connaissances dans un contexte professionnel ;
- la qualité de l'analyse ;
- les qualités d'expression et de communication (expression orale et écrite, concision, qualité des documents présentés, techniques de communication mises en œuvre).

Modalités de l'évaluation

Forme ponctuelle

- Épreuve orale
- Durée : 40 minutes :
 - Exposé : 15 minutes,
 - Entretien avec le jury : 25 minutes
- Coefficient 5

L'épreuve consiste en une soutenance orale du projet élaboré à la suite du stage de seconde année et ayant conduit à la rédaction de la note de synthèse de 10 pages maximum (sans annexes) ou en une soutenance orale s'appuyant sur l'activité détaillée dans le rapport d'activités.

Remarque : spécificité de l'option Formation - Marque(s)

La note de synthèse ou le rapport d'activités de l'option Formation - Marque(s) comporte un résumé d'une page maximum rédigée en langue vivante étrangère B* et qui servira de support à un échange oral dans cette même langue.

La soutenance du projet est suivie d'un entretien avec le jury.

Les candidats devront avoir obtenu l'autorisation de leur maître de stage d'utiliser les informations publiées dans leur rapport écrit. Il leur sera en outre rappelé que cette épreuve ne saurait les libérer de l'obligation de respecter la confidentialité.

Le contrôle de conformité de la note de synthèse ou du rapport d'activités professionnelles est effectué, selon les consignes transmises, par les autorités académiques avant l'interrogation. En cas de non-conformité de la note de synthèse ou du rapport d'activités professionnelles déposés par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme présent, mais sa note de synthèse ou son rapport d'activités professionnelles étant non validé, il ne peut se voir délivrer le diplôme.

En l'absence de note de synthèse ou de rapport d'activités professionnelles, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans note de synthèse ou sans rapport d'activités professionnelles sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, il ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Les candidats ayant échoué à l'examen à la session antérieure et se représentant selon la voie scolaire, s'ils ne bénéficient pas du report de la note de l'épreuve E6, doivent présenter cette épreuve qui prend appui sur la note de synthèse rédigée à l'issue du stage effectué lors de leur année de redoublement.

Composition de la commission d'évaluation

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel à deux examinateurs dont au moins un enseignant intervenant dans l'option concernée ou un professionnel.

Dans le cas de l'option Formation - Marque(s) la commission d'évaluation doit comprendre également un enseignant de la LVE.B* concernée.

*la langue vivante est choisie dans la liste de langues vivantes définie dans l'arrêté de juillet 2008

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables des enseignements.

La situation d'évaluation a une durée maximale de 40 minutes et est affectée d'un coefficient 5.
Elle est organisée en fin de seconde année.

Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements professionnels selon les mêmes modalités et les mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis pour l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique adresse au jury les situations d'évaluation, les barèmes de correction les fiches d'évaluation du travail réalisé par les candidats. Elle établit une proposition de note.

Le jury pourra demander à avoir communication de tout autre document relatif à l'évaluation (copies...). Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et cela jusqu'à la session suivante. Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note

EF1 – Langue vivante étrangère B (UF1)

Objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante étrangère orale et éventuellement écrite ;
- la qualité de l'expression orale dans la langue vivante étrangère.

Formes de l'évaluation

Forme ponctuelle

- épreuve orale facultative
- temps de préparation : 20 minutes
- durée d'interrogation : 20 minutes

Modalités

L'épreuve se décompose en :

- présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles etc.) en langue vivante étrangère ;
- entretien en langue vivante étrangère sur la base d'un document écrit, audio ou vidéo, en relation plus ou moins directe avec le domaine professionnel.

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES

BTS Esthétique-cosmétique Créé par arrêté du 29 juillet 1998 modifié par l'arrêté du 9 mai 2007		BTS « Métiers de l'esthétique – cosmétique – parfumerie » Créé par le présent arrêté	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Épreuve E2 LVE	U2	Épreuve E1 LVE.A	U1
Épreuve E3 Sciences appliquées Sous-épreuve : Physique-chimie-technologies Sous-épreuve : sciences biologiques et cosmétologiques	U31 et U32	Épreuve E3 Environnement scientifique et technologique	U3
Épreuve E4 Gestion et développement de l'entreprise Sous épreuve : Gestion et relation clientèle Sous épreuve : Mise en valeur des produits et des services	U41 et U42	Épreuve E2 Environnement professionnel	U2
E5 Épreuve professionnelle Sous épreuve : Pratique esthétique Sous épreuve : Techniques cosmétiques	U51 et U52	Épreuve E4 Techniques professionnelles	U41
E6 Épreuve sur dossier	U6	E6 Soutenance du projet	U6
EF Langue vivante étrangère	UF	EF Langue vivante	UF